



Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le

SLOW

ID : 974-249740085-20200124-AF13_CC24012020-DE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 24 JANVIER 2020**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint-Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 13-20200124

**INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉCISIONS PRISES EN 2019
EN MATIÈRE D'EMPRUNTS PAR LE PRÉSIDENT, PAR
DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de janvier à neuf heures et trente-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 17 janvier 2020, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 28
Absents représentés : 11
Absents : 09

ÉTAIENT PRÉSENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Albert GASTRIN, José PAYET, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Marie France RIVIERE, François ROUSSETY, Jessica SELLIER, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN (*de l'affaire n° 01-20200124 à l'affaire n° 27-20200124*).

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Jean-Daniel LEBON, Raymonde VIENNE.

- Commune de l'Entre-Deux -

André DUPREY, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Emmanuelle HOARAU (*représentée par Denise BOUTET TSANG CHUN SZE*), Anissa LOCATE (*représentée par Jacquet HOARAU*), Catherine TURPIN (*Représentée par Albert GASTRIN de l'affaire n° 28-20200124 à l'affaire n° 37-20200124*).

- Commune de Saint-Joseph -

Henri-Claude HUET (*représenté par Axel VIENNE*), Gilberte GERARD (*représentée par Blanche Reine JAVELLE*), Christian LANDRY (*représenté par Inelda BAUSSILLON*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Jean Daniel LEBON*), Harry-Claude MOREL (*représenté par Raymonde VIENNE*), Rose Andrée MUSSARD (*représentée par Harry MUSSARD*), Henri-Claude YEBO (*représenté par Patrick LEBRETON*).

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS-GROSSET (*représentée par Bachil VALY*).

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE (*représenté par Clarita TURPIN*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Monique BENARD-DESLAIS, Jacqueline FRUTEAU-BOYER.
Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Marie-Jo LEBON.

Alin GUEZELLO, Harry MALET, Priscilla PAYET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 13-20200124
**INFORMATIONS RELATIVES AUX DECISIONS PRISES EN 2019
EN MATIERE D'EMPRUNTS PAR LE PRESIDENT, PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Président informe l'Assemblée, conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, des attributions qu'il a exercées en application de la délégation reçue par délibération n° 3 du 23 avril 2014, donnant délégation au Président en matière d'emprunt, de réaménagement de la dette, d'instruments de couverture du risque financier et de gestion de trésorerie.

En vertu de cette délégation, le Président a pris les décisions suivantes en 2019 :

Organisme financier	Références emprunt	Budget concerné	Montant initial de l'emprunt	Dont mobilisé en 2019	Taux	Durée de remboursement - Périodicité	Classification
AFD	CRE 1702 01 R	Eau	15 000 000 €	8 300 000 €	Variable Euribor 6 mois + 69 points de base soit 0,42% à la date de souscription	30 ans avec un différé d'amortissement du capital de 2 ans. Remboursement par semestrialités	1A
AFD	CRE 1179 01 F	Eau	5 000 000 €	3 000 000 €	Fixe 0,41%	25 ans. Remboursement par semestrialités	1A
AFD	CRE 1179 02 G	Assainissement	3 870 000 €	2 283 000 €	Fixe 0,41%	25 ans. Remboursement par semestrialités	1A
TOTAL			23 870 000 €	13 583 000 €			

L'emprunt CRE 1702 01R a été souscrit en 2017 pour un montant de 15 M€. Le versement de la seconde et dernière tranche de 8,3 M€ était conditionné à la signature du contrat de progrès des services de l'eau et de l'assainissement.

La signature de ce contrat de progrès permet à la CASUD de bénéficier de taux d'intérêts bonifiés.

Les deux autres contrats ont été souscrits en 2019. Le solde fera l'objet d'un versement en 2020.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- de prendre acte des décisions prises en 2019 en matière d'emprunts par le Président, par délégation du conseil communautaire,

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

- **prend acte des décisions prises en 2019 en matière d'emprunts par le Président, par délégation du conseil communautaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président de la CASUD,**



André THIEN AH KOON

